



TARIF 2010

LA LECTURE FINANCIÈRE INCONTOURNABLE CHAQUE MERCREDI ET SAMEDI



MARTIN CONINX
Président-Directeur
Général

«Finanz und Wirtschaft» propose de solides outils de décision dans le domaine des placements de capitaux pour les investisseurs privés et professionnels. Notre rédaction spécialisée prend en compte toutes les catégories d'investissement pour une politique de placement moderne. La plus grande rédaction économique de Suisse présente de manière complète les événements boursiers nationaux, internationaux et présente des analyses détaillées des sociétés cotées en bourse. Une grande attention est accordée à l'analyse des événements et tendances. Une attention particulière est accordée au développement permanent dans le domaine Online. En plus de sa rédaction à

Zurich, l'éditeur entretient des bureaux de rédaction à Londres, Francfort et New York. Par une collaboration avec des publications partenaires, nous entretenons un réseau de correspondants sur le plan mondial.

Les lecteurs de «Finanz und Wirtschaft» ont une compréhension prononcée de l'économie. Le public cible est clairement défini; qui s'intéresse à la bourse, à l'économie et aux marchés financiers – que ce soit sur le plan privé ou professionnel –, lit FuW. La majorité possède personnellement des actions, un tiers possède un diplôme universitaire ou d'une haute école spécialisée. La structure des lecteurs montre une très grande part de dirigeants et de personnes à revenu élevé. Avec votre annonce vous atteignez un lectorat Print et Online particulièrement aisé au fort pouvoir d'achat.

140 000 lecteurs par édition (MACH Basic 2009-2)
33 347 exemplaires (REMP/PS-2009)
Données média détaillées sous www.mytamedia.ch



PRIX ET FORMATS 1^{ER} – 3^{ÈME} CAHIER 4^{ÈME} CAHIER: PRIX SUR DEMANDE

Données média/
Prix-mm

PRIX AU MILLIMÈTRE (EN FR., HORSTVA)

	n/b	Couleur		
Annonces/Offres d'emploi	2.25	3.60	Annonces	Hauteur minimale 20 mm/dès 390 mm la hauteur de page 440 mm (format miroir) sera facturée
Suite de texte jusqu'à 1449 mm	2.98	5.57	Suite de texte	
Suite de texte dès 1450 mm	2.98	4.80		Format en largeur : hauteur minimale 50 mm
Réclames jusqu'à 999 mm	3.86	8.25		Format en hauteur : 420 mm, la hauteur de la page 440 mm (format miroir) sera facturée
Réclames dès 1000 mm	3.86	6.25	Réclame	Hauteur minimale 50 mm

FORMATS DE BASE (EN MM)

PRIX (EN FR.)

	Largeur x hauteur	Contenu	n/b	Couleur
Surface d'impression 1/1 page	297 x 440	4400	9900.—	13440.—
Surface d'impression 2/1 page panorama	617 x 440	9680	21780.—	28860.—

LARGEUR DES COLONNES (EN MM)

NOMBRE DE COLONNES

	1	2	3	4	5	6	7	8	10
Annonces	•	55,4	•	115,8	•	176,2	•	236,6	297
Offres d'emploi combinée ALPHA/FuW	•	55,4	•	115,8	146	176,2	•	236,6	297
Suite de texte	•	55,4	•	115,8	•	176,2	•	236,6	297
Réclames	•	55,4	•	115,8	•	176,2	•	236,6	•

«Finanz und Wirtschaft» offre des possibilités publicitaires variées et aisément calculables.
Nos tarifs reposent sur des prix au millimètre qui fluctuent en fonction de la couleur et de l'emplacement.
Nous proposons des conditions avantageuses pour les formats fixes exposés dans nos tarifs.

PRIX ET FORMATS, RABAIS

RABAIS SELON CHIFFRE D'AFFAIRES EN FRANCS

(journal, cahiers spéciaux et magazines cumulables)

dès 10000.—	3%	dès 70000.—	18%
dès 15000.—	5%	dès 85000.—	20%
dès 25000.—	8%	dès 100000.—	23%
dès 35000.—	10%	dès 150000.—	25%
dès 45000.—	13%	dès 200000.—	28%
dès 55000.—	15%	dès 250000.—	30%

Durée des contrats: 12 mois

RABAIS DE RÉPÉTITION

(non cumulable avec le rabais sur le chiffre d'affaires)

3 x 2% 6 x 5% 13 x 10% 26 x 15% 52 x 20% 100 x 25%

COMMISSION D'AGENCE

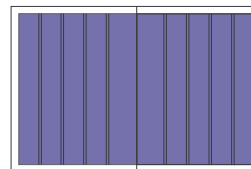
5% (pour les agences de publicité et média)

SUPPLÉMENTS (RABAIS APPLICABLES)

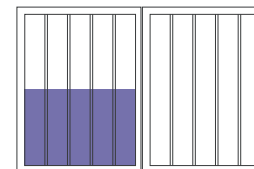
Taxe pour annonce sous chiffre	Fr. 12.—
Emplacement prescrit	+10%

FORMATS FIXES À PRIX FIXES (PRIX BRUT EN FR., HORS TVA)

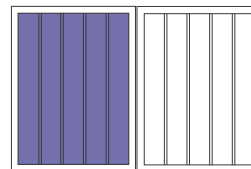
	n/b	Couleur
2/1 page panorama	21 780.—	28 860.—
1/1 page	9900.—	13 440.—
1/2 page annonces	4950.—	7800.—
1/2 page suite de texte 10/220	6556.—	9420.—
1/4 page suite de texte 10/110	3278.—	5750.—



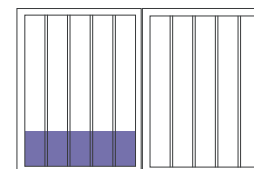
2/1 page panorama



1/2 page



1/1 page

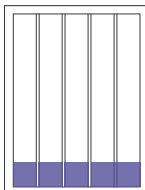


1/4 page

FORMATS FIXES À PRIX FIXES 1^{ER} CAHIER AUTRES FORMATS SUR DEMANDE

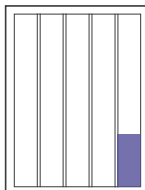
PAVÉ BAS DE PAGE

55,4 x 60 mm
couleur Fr. 1400.—
115,8 x 60 mm
couleur Fr. 2500.—



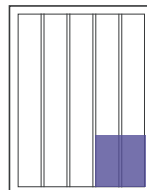
«AUF EINEN BLICK»

55,4 x 120 mm
n/b Fr. 926.—
couleur Fr. 1975.—



«BÖRSE SCHWEIZ»/ «OBLIGATIONEN»

115,8 x 100 mm
n/b Fr. 1544.—
couleur Fr. 3250.—

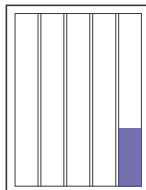
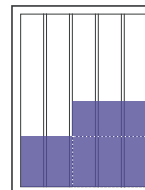


«BÖRSE NEW YORK»

297 x 110 mm
n/b Fr. 3278.—, couleur Fr. 5750.—

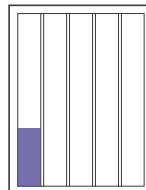
176,2 x 200 mm

n/b Fr. 4632.—, couleur Fr. 7500.—



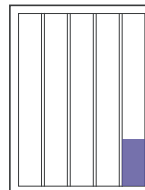
«BÖRSEN EUROPA»

55,4 x 130 mm
n/b Fr. 1004.—
couleur Fr. 2145.—



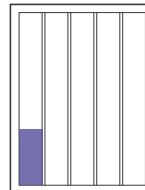
«BÖRSEN ÜBERSEE»

55,4 x 130 mm
n/b Fr. 1004.—
couleur Fr. 2145.—



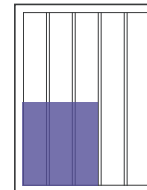
«KAPITALANLAGEN»

55,4 x 90 mm
n/b Fr. 695.—
couleur Fr. 1485.—



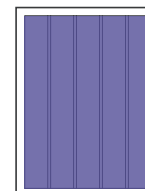
«OBLIGATIONEN/DEISEN»

55,4 x 120 mm
n/b Fr. 926.—
couleur Fr. 1975.—



«IN KÜRZE/PORTRÄT»

176,2 x 200 mm
n/b Fr. 4632.—
couleur Fr. 7500.—



GÉNÉRALEMENT POSSIBLE

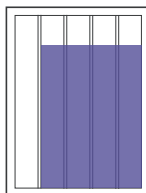
297 x 440 mm
n/b Fr. 9900.—
couleur Fr. 13440.—

Rabais/
Formats fixes
1^{er} cahier

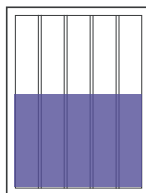


FORMATS À PRIX FIXES 2^{ÈME} ET 3^{ÈME} CAHIER 4^{ÈME} CAHIER: EMISSIONS/COURS

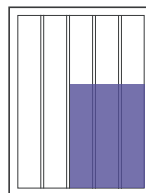
JUNIORPAGE
236,6 x 340 mm
n/b Fr.10500.—
couleur Fr.14050.—



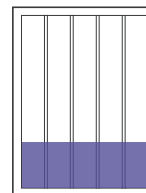
SUITE DE TEXTE
297 x 220 mm
n/b Fr. 6556.—
couleur Fr. 9420.—



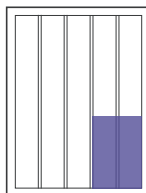
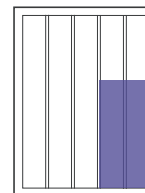
MINI-JUNIORPAGE
176,2 x 250 mm
n/b Fr. 5790.—
couleur Fr. 8650.—



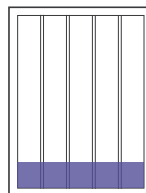
SUITE DE TEXTE
297 x 110 mm
n/b Fr. 3278.—
couleur Fr. 5750.—



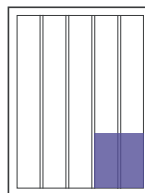
RÉCLAME
115,8 x 275 mm
n/b Fr. 3696.—
couleur Fr. 6800.—



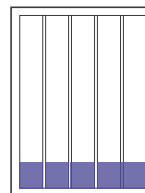
RÉCLAME
115,8 x 160 mm
n/b Fr. 2470.—
couleur Fr. 5200.—



SUITE DE TEXTE
297 x 60 mm
n/b Fr.1788.—
couleur Fr.3250.—



RÉCLAME
115,8 x 110 mm
n/b Fr. 1698.—
couleur Fr.3550.—



PAVÉ BAS DE PAGE
55,4 x 60 mm
n/b Fr. 550.—,
couleur Fr. 1100.—
PAVÉ DOUBLE BAS DE PAGE
115,8 x 60 mm
n/b Fr. 1100.—,
couleur Fr. 1850.—
BANDEAU BAS DE PAGE
297 x 60 mm
n/b Fr. 2750.—,
couleur Fr. 4550.—

3^{ÈME}/4^{ÈME} CAHIER



ANNONCE ÎLOT
46 x 70 mm
n/b Fr. 525.—
couleur Fr.1000.—
ANNONCE ÎLOT DOUBLE
96,2 x 70 mm
n/b Fr. 1000.—
couleur Fr.1750.—



MAGAZINES

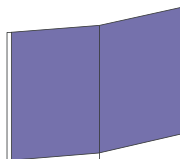
MAGAZINES DELUXE	PARUTION	CLÔTURE DES ANNONCES	DÉLAIS MATÉRIEL D'IMPRESSION
Deluxe «Art de vivre»	27.03.10	22.02.10	03.03.10
Deluxe «Montres et bijoux»	20.11.10	18.10.10	29.10.10

PRIX ET FORMATS MAGAZINES



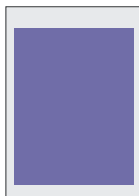
ENCART À VOILETS

Page de couverture (2 pages)
dépliables vers l'extérieur
Format: hauteur 285 mm/largeur 406 mm*
n/b ou couleur prix sur demande



1/1 PAGE

Surface d'impression 185 x 233 mm
Franc-bord 215 x 285 mm*
n/b ou couleur Fr. 13 440.—

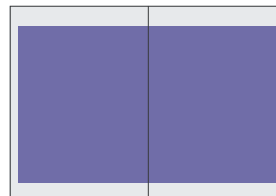


SUPPLÉMENTS:

2^{ème} couverture: 10%
4^{ème} couverture: 20%

2/1 PAGES

Surface d'impression 400 x 233 mm
Franc-bord 430 x 285 mm*
n/b ou couleur Fr. 26 880.—



3/4 LARGEUR

Surface d'impression
166 x 182 mm
Franc-bord 215 x 203 mm*
n/b ou couleur
Fr. 10 080.—



2/3 HAUTEUR

Surface d'impression
109 x 233 mm
Franc-bord 124 x 285 mm*
n/b ou couleur
Fr. 8960.—



1/2 HAUTEUR

Surface d'impression
109 x 195 mm
n/b ou couleur
Fr. 6720.—



1/2 LARGEUR

Surface d'impression
166 x 127 mm
Franc-bord 215 x 148 mm*
n/b ou couleur
Fr. 6720.—



1/3 2 COL.

Surface d'impression
109 x 123 mm
n/b ou couleur
Fr. 4480.—



1/3 HAUTEUR

Surface d'impression
57 x 233 mm
Franc-bord 72 x 285 mm*
n/b ou couleur
Fr. 4480.—



1/4 LARGEUR

Surface d'impression
166 x 64 mm
Franc-bord 215 x 85 mm*
n/b ou couleur
Fr. 3360.—



Format franc-bord* hors 3 mm sur les côtés extérieurs. Seules les fractions de pages indiquées ici sont possibles.

Formats
2^{ème} et 3^{ème}
Cahier /
Magazines

MAGAZINES: DOCUMENTS D'IMPRESSION ET ENCARTS

IMPRESSION

Mode d'impression	Offset rotative
Couleurs vives	Quadrichromie, couleurs gamme (les couleurs spéciales doivent être traitées en quadrichromie)
Trame	70
Résolution	300 dpi
Papier	Couverture: blanc, couché, satiné, SK 3, 250 g/m ² Intérieur: blanc, couché, satiné, SK 3, 115 g/m ²
Epreuve	Impression selon Eurostandard Offset
CMS	Profil du magazine sur demande

DOCUMENTS D'IMPRESSION

(TRANSMISSION ÉLECTRONIQUE D'ANNONCES NUMÉRIQUES)

Programmes	QuarkXPress, InDesign, Adobe Photoshop, Adobe Illustrator, FreeHand, Adobe Acrobat, MS-Office (Mac).
Supports de données	CD-Rom (autres supports de données sur demande)
Transmission	Kundenzeitungen@tamedia.ch Printonline (TAMEDIA2)
Nom du fichier	Magazines_client_date de parution, dossier: Magazin
Epreuve/Proof	Il est impératif de joindre à la livraison une épreuve définitive avec bandes de contrôle d'impression (échelles en tête ou pied du sujet).

ENCARTS

Tirage: 46000 ex.

Quantité à livrer: le tirage plus 5%

PRIX (RABAIS DE CONTRAT ET COMMISSION D'AGENCE APPLICABLE)

Poids jusqu'à 50 g	Encarts libres	Encarts agrafés
jusqu'à 12 pages A4	Fr. 515.— pour 1000 ex.	Fr. 390.— pour 1000 ex.
jusqu'à 24 pages A4	Fr. 670.— pour 1000 ex.	Fr. 545.— pour 1000 ex.
jusqu'à 36 pages A4	Fr. 875.— pour 1000 ex.	Fr. 750.— pour 1000 ex.

Sous réserve de modifications de prix suite à une modification des tarifs postaux ou à un ajustement du tirage.

SUPLÉMENTS (RABAIS DE CONTRAT ET COMMISSION D'AGENCE NON APPLICABLE)

Annonces de tiers figurant dans l'encart	par annonce	Fr. 120.— *
Majoration pour supplément	51 – 75 g	Fr. 20.— *
de poids à partir de 50 g	76 – 100 g	Fr. 40.— *

* pour 1000 ex.

CONDITIONS TECHNIQUES

Poids	Min. 15 g, max. 50 g (sur demande à partir de 50 g)
Grammage	120 g/m ² (pour un feuillet individuel au format A6 170 g/m ²)
Format	Encarts libres: de A6 à max. 204 x 285 mm, grand côté fermé Encarts agrafés: 215 x 285 mm avec 5 mm de coupe bord extérieur, 5 mm de coupe en haut de page, 10 mm de coupe en bas de page

Délais de livraison 10 jours au moins avant la parution du magazine
Adresse de livraison AVD Goldach, «FuW Magazine», Sulzstrasse 10, 9403 Goldach

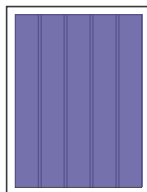
CAHIERS SPÉCIAUX***PARUTION****CLÔTURE DES ANNONCES****DÉLAIS MATÉRIEL D'IMPRESSION**

Fonds 10	03.02.10	15.01.10	29.01.10
Fonds de placement	24.04.10	09.04.10	20.04.10
Placements alternatifs	29.05.10	14.05.10	25.05.10
Immobilier	26.06.10	11.06.10	22.06.10
Formation continue en finance	11.09.10	27.08.10	07.09.10
Private Banking	02.10.10	14.09.10	28.09.10
Produits structurés	20.10.10	01.10.10	10.10.10
Portfolio	18.12.10	03.12.10	14.12.10

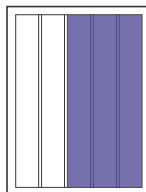
* format journal

PRIX ET FORMATS CAHIERS SPÉCIAUX

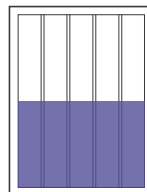
1/1 PAGE
297 x 440 mm
Fr. 13 440.—



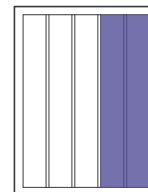
2/3 HAUTEUR
173,5 x 417,4 mm
Fr. 9504.—



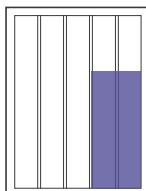
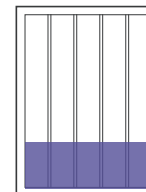
1/2 LARGEUR
297 x 219,2 mm
Fr. 7800.—



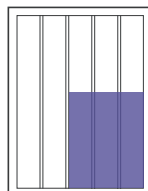
MONOLITHE
118,5 x 417,4 mm
Fr. 6336.—



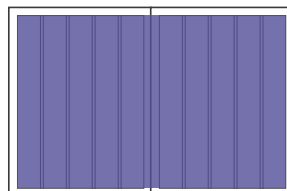
1/4 LARGEUR
297 x 110,7 mm
Fr. 5750.—



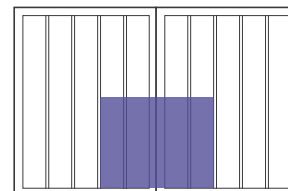
1/4 HAUTEUR
118,5 x 275,3 mm
Fr. 6800.—



MINI-JUNIORPAGE
173,5 x 249,1 mm
Fr. 8650.—



2/1 PAGES
617 x 440 mm
Fr. 26 880.—



PANO CENTRAL
260 x 219,2 mm
Fr. 9420.—

Documents
d'impression
Magazines /
Cahiers spéciaux

DOCUMENTS D'IMPRESSION JOURNAL ET CAHIERS SPÉCIAUX

IMPRESSION JOURNAL

Mode d'impression	Offset (rotative)
Couleurs	Quadrichromie, (couleurs gamme) (les couleurs spéciales doivent être traitées en quadrichromie)
Trame	48
Résolution	245 dpi
Papier	Papier journal amélioré blanc, apprêté, 49 g/m ²
Epreuve	Epreuve couleurs sur papier journal, dans le sens de l'impression avec échelle de mesure
Couverture de surface	Balance des gris comprise: lithographies env. 220 – 240% (C50%, M40%, Y40%)
CMS	Profil du journal sur demande

IMPRESSION CAHIERS SPÉCIAUX

Mode d'impression	Offset rotative
Couleurs vives	Quadrichromie, couleurs gamme (les couleurs spéciales doivent être traitées en quadrichromie)
Trame	60
Résolution	300 dpi
Papier	Papier blanc Pre Premium 65 g/m ²

DOCUMENTS D'IMPRESSION

(TRANSMISSION ÉLECTRIQUE DE MODÈLES D'ANNONCES NUMÉRIQUE)

Veillez toujours faxer une copie du sujet au +41 44 298 35 17.

Données prêtes pour flashage avec épreuve de contrôle, proof couleurs numérique ou impression laser en noir et blanc pour «computer to plate». Les contenus doivent être adaptés, sans les espaces blancs, aux dimensions fixées. Toute responsabilité est déclinée pour les données dont le contenu est erroné ou incomplet.

Programmes	QuarkXPress, InDesign, Adobe Photoshop, Adobe Illustrator, FreeHand, Adobe Acrobat, MS-Office (Mac)
Supports de données	CD-Rom (autres supports de données sur demande)
Transmission	Kundenzeitungen@tamedia.ch, Printonline (TAMEDIA2)
Nom du fichier Journal	FuW_client_date de parution
Nom du fichier Cahier spécial	CS_client_date de parution, dossier: cahier spécial
Epreuve/Proof	Il est impératif de joindre à la livraison une épreuve définitive sur du papier journal avec bandes de contrôle d'impression (échelles en tête ou pied du sujet).

CLÔTURE DES ANNONCES / DÉLAIS DOCUMENTS D'IMPRESSION

	Clôture des annonces Délais matériel d'impression	
Edition du mercredi	lundi, 9 heures	lundi, 17 heures
Edition du samedi	jeudi, 9 heures	jeudi, 17 heures

Réception des annonces: Verlag Finanz und Wirtschaft AG, Hallwylstrasse 71
case postale, CH-8021 Zurich, téléphone +41 44 298 35 35, téléfax +41 44 298 35 17,
anzeigen@fuw.ch

ENCARTS JOURNAL FORMES DE PUBLICITÉ SPÉCIALE SUR DEMANDE

TIRAGE

Edition	Suisse	Etranger compris
Edition du mercredi	env. 32 000 Ex.	env. 36 000 Ex.
Edition du samedi	env. 38 000 Ex.	env. 43 000 Ex.

Quantité à livrer: le tirage plus 5% (veuillez demander les chiffres exacts). Pour des raisons techniques, il n'est pas possible d'effectuer d'insertion limitée à une région de Suisse.

PRIX (RABAIS DE CONTRAT ET COMMISSION D'AGENCE APPLICABLE)

Les prix suivants se basent sur le port pour un poids jusqu'à 50 g

Jusqu'à 12 pages A4	Fr. 475.—	pour 1000 ex.
Jusqu'à 24 pages A4	Fr. 630.—	pour 1000 ex.
Jusqu'à 36 pages A4	Fr. 835.—	pour 1000 ex.

Sous réserve de modifications de prix suite à une modification des tarifs postaux ou à un ajustement du tirage.

SUPPLÉMENTS

(RABAIS DE CONTRAT ET COMMISSION D'AGENCE NON APPLICABLE)

Annonces de tiers figurant dans l'encart	par annonce	Fr. 120.— *
Majoration pour supplément	51 – 75 g	Fr. 20.— *
	76 – 100 g	Fr. 40.— *

* pour 1000 ex.

Autres tranches: prix sur demande.

CONDITIONS TECHNIQUES

Poids	min. 15 g, max. 50 g (sur demande dès 50 g)	
Grammage (données minimales)	Feuillet individuel A5, 170g/m ² 4 pages 120 g/m ² 6 pages 90 g/m ²	Feuillet individuel A4, 150 g/m ² 8–16 pages 80 g/m ² dès 16 pages 60 g/m ²
Format	De A5 à A4, grand côté fermé (autres formats sur demande)	
Epreuve	Il faut nous remettre deux semaines avant la parution 25 exemplaires (éventuellement des échantillons en blanc) et cinq jours au moins avant la parution une épreuve définitive. Les bons de commande sous forme de cartes jointes aux encarts doivent être collés sur la page intérieure. Les encarts pliés en accordéon ne peuvent pas être insérés.	
Pdf	Pour notre journal électronique, il faut nous remettre l'encart sous forme de fichier pdf pour PC; à envoyer à anzeigen@fuw.ch	
Délais de livraison	Edition du mercredi: le vendredi (de la semaine précédente) 07.15 – 11/13 – 15 heures. Edition du samedi: lundi 07.15 – 11/13 – 15 heures	
Adresse de livraison	Tamedia AG Druckzentrum, Logistik R. Meyer, «Finanz und Wirtschaft», Tor 18, Bubenbergr. 1, 8045 Zürich	

LIVRAISON

Les encarts doivent être livrés en paquets de 50 exemplaires au minimum et d'épaisseur égale, non croisés à l'intérieur d'un paquet, non attachés et déposés sur des palettes EUR [ou empilés en paquets de 10 cm (hauteur de prise) dans des cadres de palettes]. Les bords des encarts ne doivent pas être endommagés. Encarts retournés (première page en dessous). Les encarts au format A4 (grand côté fermé) doivent être livrés non pliés.

ONLINE-PLATE-FORME-PRIX

FuW-INTERNET

Une plate-forme incontournable pour l'investisseur: notations d'entreprises, actualité des sociétés et des marchés, archives FuW, publications officielles, vaste banque de données sur les fonds et les dérivés, marché annexe Suisse et accès au journal électronique.

www.fuw.ch

SFW, GIF, JPG

PRIX PAR JOUR

728 x 90 Pixel
Fr. 920.—

728 x 300 Pixel
Fr. 1500.—

160 x 600 Pixel
Fr. 1200.—

300 x 600 Pixel
Fr. 1700.—

Leaderboard

Expandable Leaderboard

Expandable Skyscraper

Skyscraper

The screenshot shows the main interface of the FuW-INTERNET website. A red line connects the 'Leaderboard' and 'Expandable Leaderboard' callouts to the top navigation bar. A green line connects the 'Expandable Skyscraper' and 'Skyscraper' callouts to the right sidebar. The main content area features a large table of market data and a line chart.

top 898 x 90 Pixel
right 160 x 600 Pixel
Fr. 2400.—

Wallpaper

The screenshot shows a different view of the website interface. A red line connects the 'top' and 'right' callouts to the top navigation bar. A green line connects the 'Wallpaper' callout to the right sidebar. The main content area features a large line chart and a table of market data.

FuW-REPORT AUSSI VIA NEWSNETZ*

Rapport de marché quotidien gratuit sur les sujets suivants: vie des marchés internationaux, actualité et notations, analyse graphique du SMI, perspectives d'évolution des devises, taux d'intérêt et matières premières.

* En interconnexion avec les sites tagesanzeiger.ch, bernerzeitung.ch, bazonline.ch, derbund.ch, thurgauerzeitung.ch

www.fuw-report.ch

SFW, GIF, JPG, Tags

PRIX PAR SEMAINE

Actualisé: du lundi au vendredi

728 x 90 Pixel
Fr. 2000.—

160 x 600 Pixel
Fr. 2400.—

The screenshot shows the 'WIRTSCHAFT' section of the 'tagesanzeiger' website. A red dot points to a 'Leaderboard' banner at the top. Another red dot points to a 'Skyscraper' advertisement on the right side. A third red dot points to a 'Rectangle' advertisement at the bottom right.

Rectangle

300 x 250 Pixel
Fr. 1800.—

FuW-NEWSLETTER

Condensé électronique de l'édition papier du FuW. Accès à la version longue de deux articles de l'édition actuelle.

www.fuw.ch/newsletter

GIF, JPG

PRIX PAR SEMAINE

Actualisé: mercredi et samedi

468 x 60 Pixel
Fr. 1200.—

The screenshot shows the 'Newsletter' page of 'FINANZ und WIRTSCHAFT'. A red dot points to a 'Full-Textbanner' advertisement at the bottom. Another red dot points to a 'Rectangle' advertisement below it.

Full-Textbanner

Rectangle

300 x 250 Pixel
Fr. 1500.—

CONDITIONS D'ANNULATION :

L'annulation d'ordre jusqu'au plus tard 5 jours avant la parution de la publicité est gratuite. Ensuite l'ordre de publicité sera facturé à 100%.

L'annulation d'une réservation jusqu'au plus tard 5 jours avant la parution de la publicité est gratuite. Ensuite la réservation sera facturée à 50%.

Online

CONDITIONS D'INSERTION

- 1 **Application.** Les conditions d'insertion règlent les relations contractuelles entre l'annonceur ou l'intermédiaire mandaté par ce dernier («l'intermédiaire») et TA-Media AG («l'éditeur»), pour autant qu'aucun autre accord n'ait été stipulé par écrit. Dans la mesure où les présentes conditions ne contiennent pas de règles divergentes, c'est le contrat d'entreprise (art. 363 ss. CO) qui est applicable.
- 2 **Les ordres, modifications et contordre**s concernant les annonces doivent nous parvenir par écrit. Les modifications et les contordres peuvent nous parvenir jusqu'au délai de réception des annonces sans qu'ils n'occasionnent de frais. Les frais pour le matériel d'impression déjà traité seront facturés. Les documents de reproduction et de lithographie confectionnés par le centre d'impression restent sa propriété. L'éditeur ne prend aucune responsabilité en cas d'erreurs provenant d'une transmission par téléphone ou dues à la mauvaise qualité d'une transmission par téléfax.
- 3.1 **Les souhaits d'édition et d'emplacement** sont respectés sans engagement. Pour des raisons techniques, nous nous réservons le droit de modifier l'emplacement des annonces sans en avertir l'annonceur ou l'intermédiaire. Les prescriptions fermes d'emplacement entraînent un supplément de prix. Elles n'engagent l'éditeur qu'après accord et confirmation préalable.
- 3.2 Si, pour des raisons de mise en pages, un emplacement confirmé ne peut être respecté, l'annonceur ou l'intermédiaire sera, si possible, averti à l'avance
- 3.3 La non-parution d'une annonce, l'insertion dans une autre édition ou à un autre emplacement ainsi que la livraison tardive suite à des dérangements techniques ne donnent droit à aucun dédommagement.
- 3.4 La suppression d'annonces concurrentes n'est pas possible..
- 4 **Publication d'annonces/d'encarts.** L'éditeur se réserve, en tout temps, le droit d'exiger une modification du contenu d'une annonce ou d'un encart, de refuser ou de suspendre la parution des annonces ou des encarts sans en donner les motifs.
- 4.1 **Traitement des données en direct (notamment sur Internet).** A défaut d'une convention contraire, l'annonceur ou l'intermédiaire permet à l'éditeur d'introduire les annonces dans ses propres services de traitement des données en direct ou ceux de tiers et de les publier ou de les traiter autrement à cette fin. L'éditeur s'engage à respecter les dispositions légales concernant la protection des données; il ne peut cependant entièrement garantir le caractère confidentiel, l'intégrité, l'authenticité ni la disponibilité de données personnelles. L'annonceur ou l'intermédiaire prend connaissance du fait que les données personnelles sont également accessibles dans des Etats dont la législation ne prévoit pas une protection des données comparable à celle de la Suisse. L'annonceur ou l'intermédiaire accepte que les annonces imprimées, traitées en direct ou publiées autrement par l'éditeur ne soient pas à la libre disposition de tiers. L'annonceur ou l'intermédiaire interdira notamment à des tiers d'introduire les annonces sur des services de traitement en direct et confère à l'éditeur le

droit de recourir à des mesures adéquates pour interdire l'exploitation et le traitement quelconque de ces annonces.

- 5 **Les annonces politiques** visant manifestement à influencer l'opinion publique avant des élections ou des votations doivent paraître suffisamment tôt pour permettre à la partie opposée d'insérer également des annonces avant la date de la votation ou de l'élection. Par ailleurs, les règlements d'édition de l'organe d'insertion concerné sont applicables.
- 6 **Publications** dans la partie rédactionnelle. L'insertion d'annonces ne donne pas droit à la publication de textes dans la partie rédactionnelle.
- 7 **Responsabilité.** L'annonceur est responsable du contenu de ses annonces. Il est notamment tenu de respecter les dispositions légales concernées ainsi que les directives syndicales et les règlements de sa branche. Il libère, pour autant que les dispositions légales le permettent, l'éditeur, ses organes ainsi que ses auxiliaires de toute responsabilité envers des tiers. Au cas où l'éditeur serait poursuivi en justice, l'annonceur est tenu de participer au procès après la mise en cause. Dans tous les cas, l'annonceur s'engage à supporter tous les frais judiciaires ou extrajudiciaires résultant d'éventuelles prétentions de tiers.
- 8 **Droit de réponse.** Dans la mesure de ses possibilités, l'éditeur traite les demandes de réponse concernant des annonces d'un commun accord avec l'annonceur ou l'intermédiaire. Au cas où l'éditeur serait poursuivi en justice, l'annonceur est tenu de participer au procès après la mise en cause. Dans tous les cas, l'annonceur s'engage à supporter tous les frais judiciaires ou extrajudiciaires liés à l'exercice du droit de réponse.
- 9 **Les prescriptions typographiques** sont acceptées dans le cadre des possibilités techniques. Les lecteurs doivent pouvoir reconnaître aisément les annonces comme telles et les différencier en forme et en écriture de la partie rédactionnelle. L'éditeur se réserve le droit d'ajouter, le cas échéant, la mention supplémentaire «Annonce». Le logo et le nom du magazine ne peuvent être utilisés qu'avec l'accord écrit de l'éditeur; à défaut, ce dernier se réserve le droit de refuser les ordres.
- 10 **Les épreuves «bons à tirer»** ne sont effectuées que sur demande explicite et à condition que le matériel d'impression soit soumis à l'éditeur au moins un jour avant la clôture des annonces. La publication des annonces a lieu le jour prescrit, même si le «bon à tirer» n'est pas encore rentré. Aucune épreuve «bon à tirer» n'est livrée pour les originaux au net.
- 11 **Parution défectueuse.** Toute responsabilité est déclinée pour une parution défectueuse due à un matériel d'impression incomplet ou inadéquat (trames ou traits trop fins, caractères trop petits, etc.), ainsi que pour les différences de couleurs ou de repérage dues aux caractéristiques techniques du procédé d'impression. Ceci s'applique également au matériel d'impression dont la qualité a été critiquée par l'éditeur et qui n'a pas été remplacé par un matériel impeccable malgré cette intervention. Pour les insertions en couleurs, une tolérance raisonnable dans la nuance des couleurs demeure réservée.

CONDITIONS D'INSERTION

- 12 Les fautes d'impression** qui ne dénaturent ni le sens ni l'impact publicitaire de l'annonce ne donnent lieu à aucune réduction. De même, la non observation des prescriptions typographiques et l'absence de code dans les annonces à coupon ne donnent droit à aucun remplacement.
- 12.1** Toute responsabilité est déclinée pour les erreurs provenant de la traduction de documents en langue étrangère.
- 12.2** Une parution défectueuse altérant sensiblement le sens ou l'effet d'une annonce donne droit, au maximum, à l'exemption des frais d'insertion pour ladite annonce ou à une compensation sous forme de l'espace de l'annonce. Toute prétention supplémentaire est exclue.
- 13 Les réclamations** ne sont prises en considération que dans les 10 jours qui suivent la facturation. Les réclamations portant sur des problèmes affectant la couleur doivent être communiquées dans un délai de trois jours consécutif à la parution.
- 14 Mesurage des annonces.** Le mesurage des annonces par millimètre s'effectue en principe de filet à filet. Le millimètre entamé est compté en plein. Par «hauteur nécessaire», on entend l'espace adapté au sujet et non une limite minimale. Pour les annonces avec originaux, on doit, en général, ajouter 2 mm à la «hauteur d'impression». L'Éditeur se réserve le droit de facturer une tolérance de +5% sur la grandeur commandée. Par ailleurs, les prescriptions de mesurage de l'Association Presse Suisse et de l'ASSP sont déterminantes.
- 15 Les conventions de rabais** (contrats en francs/ordres de répétition) ne sont valables qu'une année et pour une seule entreprise. Les annonces pour un même annonceur mais paraissant sous des noms différents ou pour le compte d'entreprises différentes (filiales, etc.) font l'objet de contrats séparés. Les entreprises juridiquement indépendantes appartenant à la même organisation faitière (holding) doivent également conclure des contrats en francs séparés. Quant aux contrats de groupements d'entreprises, le règlement Association Presse Suisse/ Presse Romande/ASSP est déterminant. Le rabais de répétition n'est octroyé qu'en cas de commande simultanée (sans changement de dimension).
- 15.1** La durée des contrats en francs et des ordres de répétition commence au plus tard lors de la première insertion. Elle est en principe de 12 mois. Si un contrat prend effet avant le 16 du mois, il est valable jusqu'à la fin du mois précédent de l'année suivante. S'il prend effet au 16 du mois, il est valable jusqu'à la fin du mois de conclusion de l'année suivante.
- 15.2 Décompte des rabais.** Si le volume des insertions dépasse le contingent prévu au contrat, l'annonceur bénéficie d'un rabais rétroactif selon le tarif. En cas de volume inférieur au contrat, l'annonceur est tenu de payer un rappel de rabais. Le quota non utilisé ne peut pas être reporté sur l'année contractuelle suivante. La même procédure s'applique par analogie aux ordres de répétition.
- 15.3.** Pour les contrats bruts, les rabais et provisions sont crédités au terme de la convention de rabais.
- 15.4.** Les annonces collectives sont soumises à des conventions de rabais particulières.
- 16 Justificatifs.** Sur demande, un justificatif est livré gratuitement (normalement une page complète). Les justificatifs supplémentaires seront facturés.
- 17 Les offres sous chiffre** ne sont transmises à leurs destinataires que si leur contenu concerne directement l'annonce en question. Les recommandations commerciales, les offres publicitaires anonymes ou de masse ne sont pas transmises. Afin de vérifier ces offres, l'éditeur se réserve le droit d'ouvrir les plis. Il est instamment recommandé de ne pas joindre de certificats originaux ou d'autres documents irremplaçables. Si les documents originaux ou les photographies ne sont pas restitués aux personnes intéressées, et dans la mesure où un candidat intenterait une action judiciaire, le tribunal ou l'autorité d'instruction pourrait astreindre l'éditeur à publier l'identité de l'annonceur sous chiffre, dans le cadre d'une audition des témoins l'éditeur ne peut assurer aucune responsabilité quant au retour des documents. Les offres dépassant le format C5 doivent être accompagnées de la taxe postale correspondante pour être transmises.
- 18 Conditions de paiement.** A défaut d'une convention contraire, les factures sont payables dans les 30 jours nets, soit sans escompte. Les déductions d'escompte non justifiées seront facturées ultérieurement.
- 18.1** En cas de retard de paiement, une surtaxe de rappel de Fr. 10.– ainsi qu'un intérêt moralatoire de 6% sont facturés. En cas de poursuite, de sursis concordataire ou de faillite, l'annonceur perd tout droit aux rabais et aux commissions d'intermédiaire. Les commissions d'intermédiaire déjà versées devront être restituées. De plus, le montant dû est majoré de 5% (Fr. 50.– au minimum, Fr. 300.– au maximum) à titre de dédommagement.
- 18.2** L'éditeur se réserve en tout temps le droit de vérifier la solvabilité des annonceurs ou des intermédiaires.
- 18.3** Zurich est désigné comme for et lieu d'exécution.
- 19 Les modifications de tarifs** demeurent réservées. Elles entrent en vigueur au même moment pour tous les annonceurs et s'appliquent aussi aux contrats en cours. L'annonceur a cependant le droit d'annuler le contrat dans les deux semaines qui suivent la communication écrite des nouveaux prix. Dans ce cas, il a seulement droit au rabais correspondant au volume publicitaire utilisé, selon l'échelle des rabais en vigueur.
- 20 Résiliation anticipée du contrat.** Si un organe d'insertion cesse la parution pendant la durée contractuelle, l'éditeur a le droit de résilier le contrat sans obligation de remplacement. Une résiliation anticipée du contrat ne délie pas l'annonceur de son obligation de payer les annonces déjà parues. Il n'est demandé aucun rappel de rabais; en revanche, un remboursement de rabais est octroyé si un rabais plus élevé est applicable selon l'échelle au moment de la résiliation du contrat.

MARCHÉ PUBLICITAIRE

DIRECTION DES VENTES

Ruedi Minger

n° direct +41 44 298 35 08
ruedi.minger@fuw.ch

Sandra Meier

(Suisse alémanique)
n° direct +41 44 298 35 10
sandra.meier2@fuw.ch

Maurice Charmillot

(Suisse romande)
Presse Promotion
1682 Dompierre VD
téléphone +41 26 652 11 31
Fax +41 26 652 42 16
presse-promotion@bluewin.ch

Yves Golaz
(Suisse romande)

Goadvertising Sàrl
Rte du Châtelard 3/CP41
1141 Sévery
téléphone +41 21 800 57 07
yves.golaz@goadvertising.ch

Walter von Siebenthal

(Marché de l'art)
Top Media Sales GmbH
Chamerstrasse 56
6300 Zug
téléphone +41 41 710 57 01
Fax +41 41 710 57 03
walter.vonsiebenthal@
topmediasales.ch

ADMINISTRATION (DIRECTION)

Beatrix Merz

n° direct +41 44 298 35 16
Fax +41 44 298 35 17
anzeigen@fuw.ch

Verlag Finanz und Wirtschaft AG, Hallwylstrasse 71, Postfach, CH-8021 Zürich, Telefon +41 44 298 35 35, Fax +41 44 298 35 17, anzeigen@fuw.ch, www.fuw.ch

MARCHÉ PUBLICITAIRE ÉTRANGER

Belgique

Publicitas Media S.A.
Lozenberg 9, BE-1932 Zaventem
téléphone +32 2 639 84 20, fax +32 2 639 84 30
ppn-brussels@publicitas.com

Allemagne

Adnative GmbH, Internationale Media-Vertretungen
Oederweg 18, D-60323 Frankfurt a/M
téléphone +49 69 719 14 50, fax +49 69 719 14 53
petra.becker@adnative.net

Grande-Bretagne

Publicitas Ltd.
Gordon House, Greencoat Place, GB-London SW1P 1PH
téléphone +44 207 630 99 66, fax +44 207 630 99 22
ppn-london@publicitas.com

France

Publicitas S.A.
26, avenue Victor-Hugo, F-75116 Paris
téléphone +33 1 45 00 66 08, fax +33 1 45 00 94 81
ppn-paris@publicitas.com

Hollande

Insight Publicitas BV
St. Janstraat 20, PO Box 509, NL-1250 AM Laren
téléphone +31 35 539 51 11, fax +31 35 531 05 72
ppn-laren@publicitas.com

Autriche

Publimedia Internationale Verlagsvertretungen GmbH
Nordbahnstrasse 36/2/2, A-1020 Wien
téléphone +43 1 211 53 63, fax +43 1 212 16 02
ppn-vienna@publicitas.com

Etats-Unis

Publicitas / Globe Media Inc.
261 Madison Avenue, 7th Floor
USA-New York, NY 10016
téléphone +1 212 599 50 57, fax +1 212 599 82 98
ppn-newyork@publicitas.com

Autres pays

Publicitas AG, Swiss Press
Holbeinstrasse 30, 8022 Zürich
téléphone +41 44 250 37 00,
fax +41 44 250 37 37
swisspress@publicitas.ch

Toutes les informations relatives à «Finanz und
Wirtschaft» sur

mytamedia.ch